



Ville d'Annecy-le-Vieux
Vie scolaire

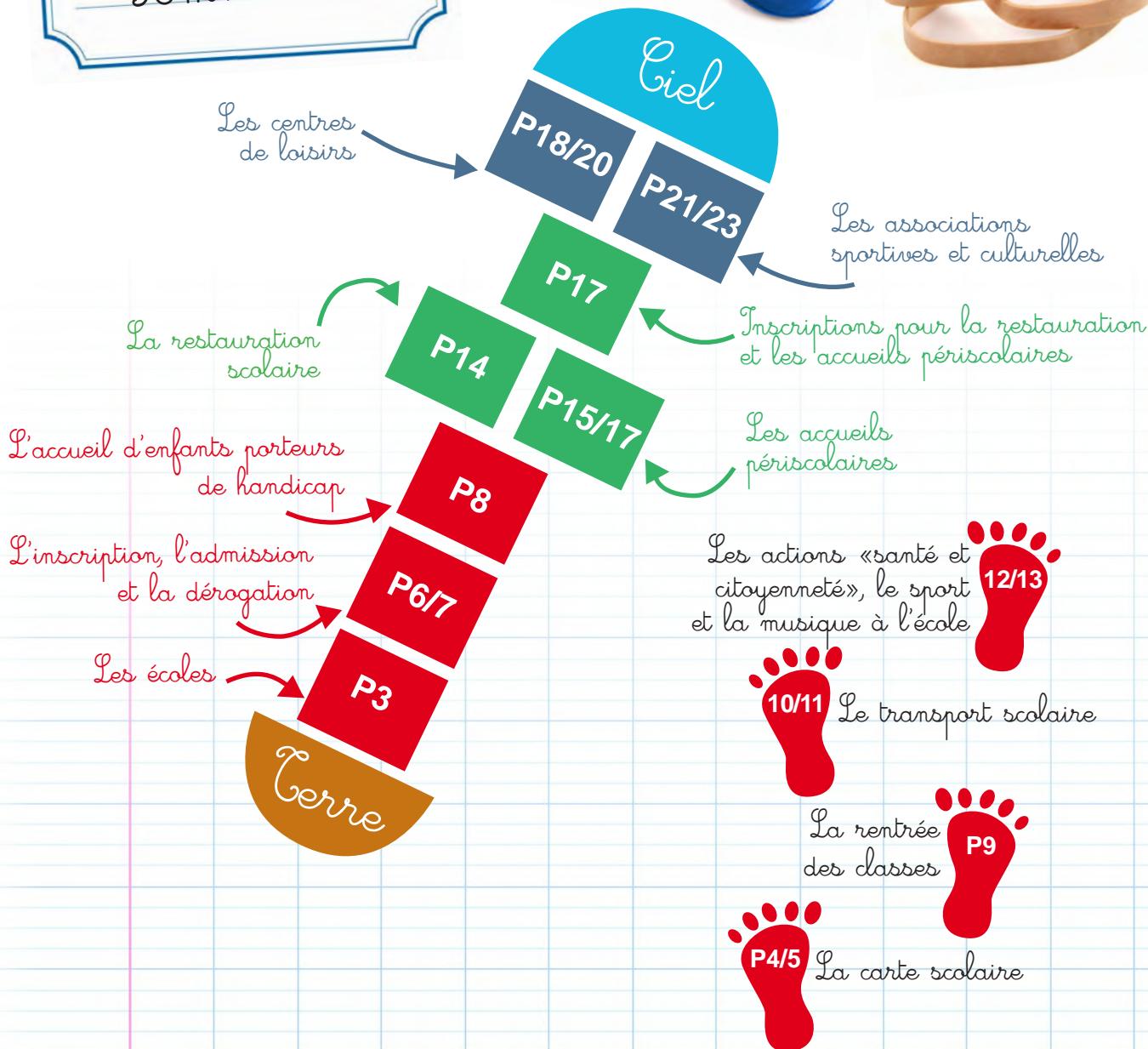


L'école

La restauration et les
accueils périscolaires

L'extrascolaire :
les loisirs

Sommaire





Les écoles publiques*

École maternelle du Colovry
42 rue Centrale
de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16h
Tél. : 04 50 23 51 10

École maternelle du Lachat
6 rue du Lachat
de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16h
Tél. : 04 50 23 34 80

École maternelle des Pommaries
17 rue des Pommaries
de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16h
Tél. : 04 50 23 93 24

École maternelle des Clarines
8 rue des Carillons
de 8h20 à 11h20 et de 13h25 à 15h50
Tél. : 04 50 23 00 44

* Ouverture des portes 10mn avant le début de la classe.

École élémentaire du Colovry
44 rue Centrale
de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16h
Tél. : 04 50 23 29 78

École élémentaire du Lachat
6 bis rue du Lachat
de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16h
Tél. : 04 50 27 85 99

École élémentaire des Pommaries
17 rue des Pommaries
de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16h
Tél. : 04 50 23 93 22

École élémentaire des Glaisins
61 chemin des Chapelaines
de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16h
Tél. : 04 50 64 00 33

École élémentaire de Sur-les-Bois
5 rue du Grand Essert
de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16h
Tél. : 04 50 64 00 47

Les écoles privées

École Sainte-Anne
9 rue du Lachat
Tél. : 04 50 66 05 47

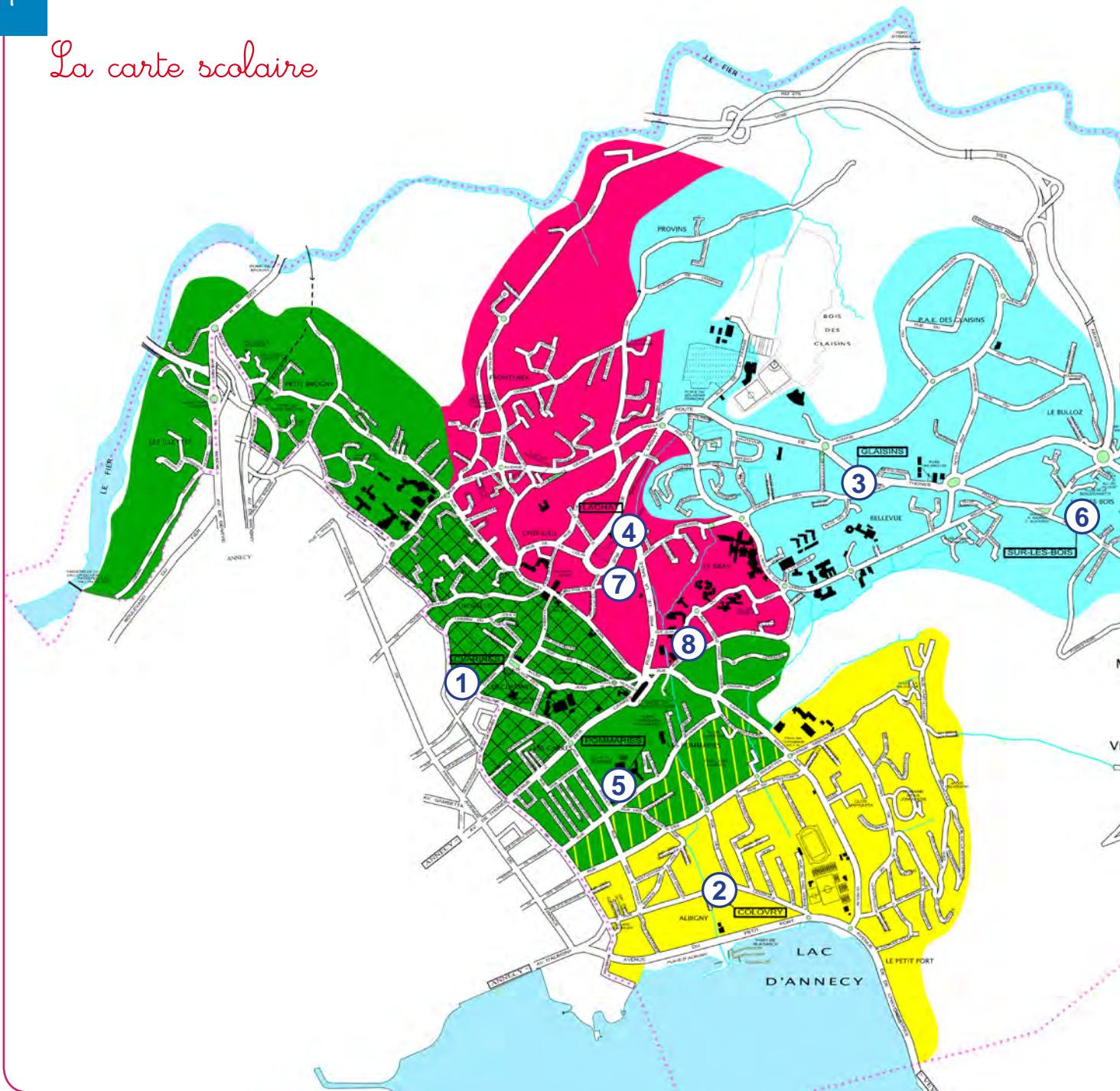
École La Salle
7 chemin du Bray
Tél. : 04 50 23 46 13



Vacances Scolaires

	Fin des cours	Reprise des cours
Toussaint	samedi 17 octobre 2015	lundi 2 novembre 2015
Noël	samedi 19 décembre 2015	lundi 4 janvier 2016
Hiver	samedi 13 février 2016	lundi 29 février 2016
Printemps	samedi 16 avril 2016	lundi 2 mai 2016
Été	samedi 2 juillet 2016	

La carte scolaire



L'inscription et l'admission

Première étape : l'inscription



Cette démarche d'inscription est obligatoire pour :

- les entrées en maternelle
- les entrées en CP
- les changements d'école suite à un déménagement (sur présentation d'un certificat de radiation)
- les demandes de dérogation externe : scolarisation d'un enfant domicilié hors de la commune d'Annecy-le-Vieux
- les demandes et renouvellements de dérogation interne : scolarisation d'un enfant dans une école autre que son école de secteur

L'inscription de votre enfant dans une école publique se fait auprès de la mairie.

2 lieux d'inscription

Pour les habitants du bas de la commune :

Mairie Annexe
17 clos du Buisson
- de 8h30 à 12h
du lundi au vendredi
Tél. : 04 50 09 96 08

Pour les habitants du haut de la commune :

Hôtel de ville
place Gabriel Fauré
- de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
du lundi au vendredi
- de 9h à 12h le samedi matin
Tél. : 04 50 23 86 00

Pièces à fournir

- le livret de famille
- le justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF, téléphone...)
- la fiche de renseignements complétée
(disponible sur www.annecylevieux.fr, à l'Hôtel de ville et à la Mairie Annexe)
- les documents relatifs à l'exercice de l'autorité parentale, en fonction de votre situation conjugale (vie maritale, PACS, divorce)
- si vous êtes allocataire, votre numéro d'allocataire CAF



Deuxième étape : l'admission

L'admission se fait à l'école, auprès de la direction de l'établissement dont vous dépendez, après une prise de rendez-vous par téléphone.

Pièces à fournir

- le carnet de vaccinations
- le certificat d'inscription scolaire délivré par la mairie lors de l'inscription scolaire



La dérogation

Il existe deux types de dérogation :

La dérogation interne

Il s'agit de la scolarisation d'un enfant dans une école de la commune autre que l'école de secteur. Adressez un courrier à l'attention de Monsieur le Maire motivant votre demande, accompagné des pièces justificatives nécessaires.

La dérogation externe

Il s'agit de la scolarisation d'un enfant domicilié hors de la commune dans une école d'Annecy-le-Vieux. Adressez un courrier à l'attention de Monsieur le Maire motivant votre demande, accompagné des pièces justificatives nécessaires et joignez le formulaire « demande de dérogation » dûment rempli et signé par la commune de résidence (disponible sur www.annecylevieux.fr, à l'Hôtel de ville ou à la Mairie Annexe).



Toute demande sera étudiée par la commission des dérogations. La dérogation est toujours conditionnée au nombre de places disponibles dans les écoles et à l'avis des directeurs des écoles concernées.

L'accueil des enfants porteurs de handicap

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005, chaque école a vocation à accueillir des enfants porteurs de handicap relevant de son périmètre scolaire.

Les parents d'un enfant porteur de handicap doivent contacter **la Maison Départementale des Personnes Handicapées** le plus tôt possible par rapport à la date de la scolarisation.

L'objectif est de définir, avec une équipe pluridisciplinaire d'évaluation (composée d'un enseignant référent, d'un médecin, d'un psychologue, d'un ergothérapeute, d'une assistante sociale, etc.), un projet personnalisé de scolarisation pour l'enfant, lequel précisera notamment les moyens matériels et humains nécessaires au bon déroulement de sa scolarité.

Dans le cas où la famille souhaite un accueil de son enfant en restauration scolaire ou en périscolaire, il est indispensable que le service Vie Scolaire - Accueils de Loisirs de la ville soit associé au projet personnalisé de scolarisation afin d'examiner les conditions dans lesquelles il sera éventuellement possible d'envisager cet accueil.



Adresse utile

Maison Départementale des Personnes Handicapées
26 avenue de Chevêne - CS 20123
74003 Annecy Cedex

Tél. : 04 50 33 22 50 - mdph@mdph74.fr

La rentrée des classes

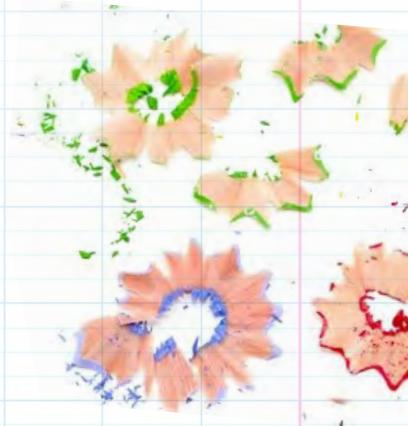
Les horaires de la rentrée des classes sont différents d'un établissement à l'autre et variables selon les classes. Ils sont indiqués la veille de la rentrée sur **un panneau d'affichage** situé près de l'école.



À savoir

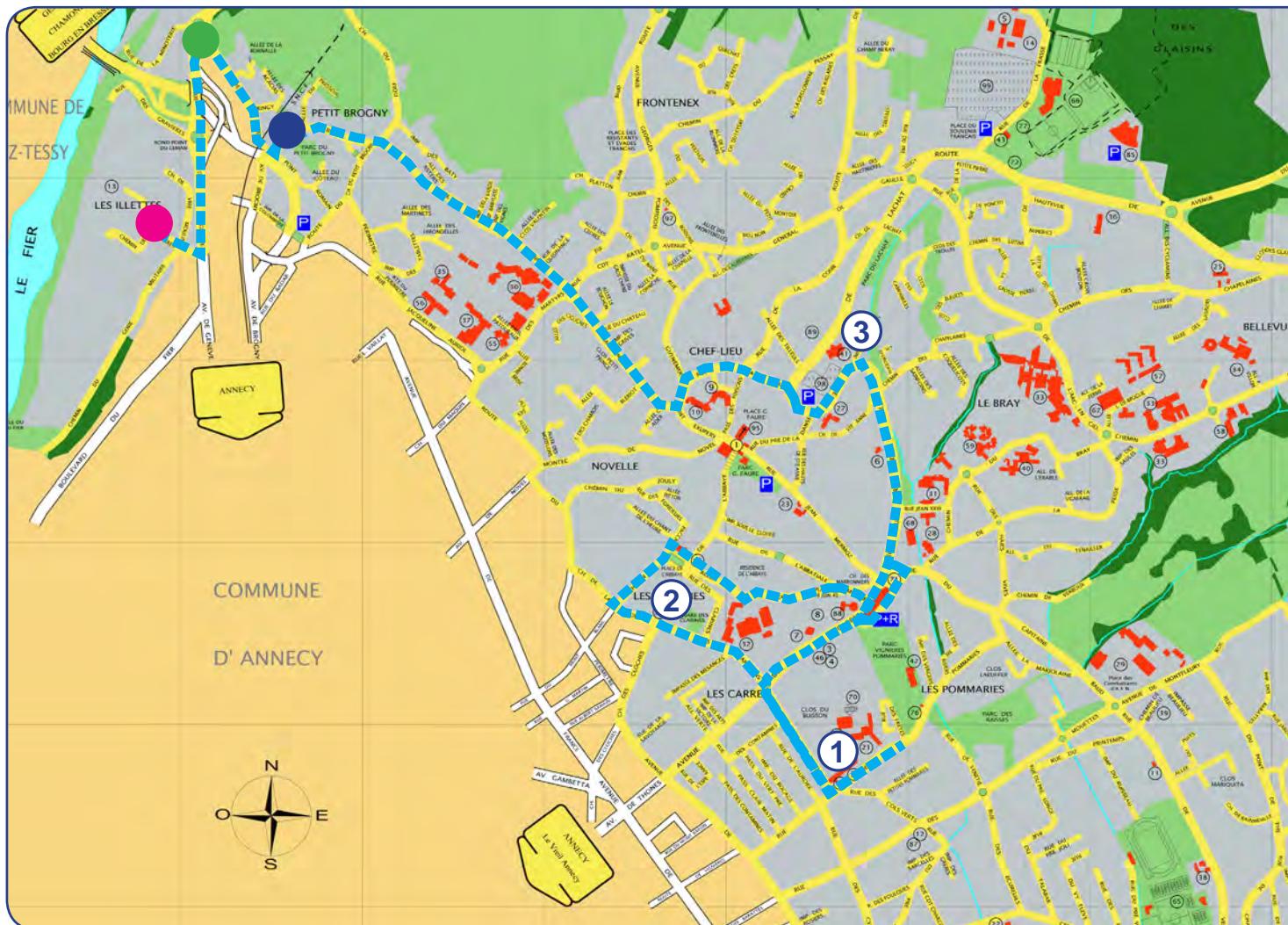
Les horaires des classes de maternelle peuvent être variables les premiers jours du fait d'une reprise progressive des différentes classes. Il est obligatoire que chaque parent s'informe directement auprès de l'école maternelle.

Pour des raisons de sécurité, le portail est fermé en dehors des horaires d'entrée et de sortie de classes. Il est indispensable de les respecter.



Le transport scolaire

Ce transport est destiné aux enfants demeurant dans les quartiers de Vire Moulin, du Pont Romain et des Illettes. **L'utilisation gratuite** nécessite une inscription préalable à l'Hôtel de ville ou à la Mairie Annexe. Vous devrez fournir les fiches d'inscription et de renseignements, disponibles sur le site de la ville www.annecylevieux.fr



Les actions «santé et citoyenneté»

Depuis plusieurs années, la ville d'Annecy-le-Vieux propose aux enseignants **des classes de maternelle et élémentaire** des actions « santé et citoyenneté » :

- Ensemble contre les dépendances, prévention du tabagisme
- À la découverte de ta commune
- Prévention routière
- Lulu et l'hygiène
- Hygiène bucco-dentaire



Le sport à l'école

Dans le cadre de sa politique éducative et sportive, la ville offre aux écoles d'Annecy-le-Vieux la mise à disposition d'un ensemble d'installations et de prestations permettant d'organiser des **activités pédagogiques sportives** sur le temps scolaire.

Les écoles maternelles et élémentaires d'Annecy-le-Vieux (grande section, CP, CE1), inscrivent notamment à leur projet d'école la pratique des **activités de natation**.

D'autres activités sont offertes aux écoles élémentaires :

- **activités de salle** : la gymnastique sportive, les parcours gymniques éducatifs, l'escalade, le cirque, le patin à glace, etc.
- **activités extérieures** : la course d'orientation, le VTT, le roller, le ski de fond, la voile, le kayak, etc.

La ville met à disposition des écoles des éducateurs territoriaux pour encadrer ces activités, ainsi que le matériel.





La musique à l'école

Des **intervenants musicaux** font découvrir la musique à tous les enfants des écoles de la commune.

En collaboration avec l'enseignant de la classe, l'intervenant musical apporte sa compétence spécifique pour le développement des capacités des enfants (chant, musique, rythme, etc.). Cela représente l'équivalent de **trente minutes par semaine pour les classes de maternelle et une heure pour les classes élémentaires.**

Des **concerts**, en cours d'année ou en fin d'année, sont l'occasion de faire partager aux parents les acquis de leurs enfants.



La restauration scolaire

Annecy-le-Vieux dispose de **lieux de restauration** scolaire dans toutes les écoles publiques. Un **temps d'animation** (détente, création, sport...) est proposé aux enfants avant ou après le repas, en relation avec le projet pédagogique de la structure. La fréquentation des restaurants scolaires entraîne l'acceptation du règlement intérieur qui est remis lors de l'inscription de votre enfant.



Tarifs

Les tarifs sont disponibles sur le site internet de la ville
www.annecylevieux.fr

Une aide financière de la ville peut être accordée pour **la fréquentation régulière et PAI**, en fonction des ressources mensuelles de la famille et du nombre d'enfants à charge.

Les régimes alimentaires

Des plats de substitution sans porc sont proposés aux familles qui en font la demande lors de l'inscription. Aucun autre régime alimentaire (menu sans viande, par exemple) ne peut être pris en compte, quels qu'en soient les motifs, en dehors de la signature d'un protocole d'accueil individualisé (Voir ci-dessous).



Les allergies et problèmes de santé

Pour les enfants souffrant d'allergies ou de problèmes de santé récurrents, les familles sont invitées à contacter le (la) responsable de l'accueil périscolaire (coordonnées : cf page 15) afin d'élaborer un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions. L'encadrement des enfants est assuré par des animateurs ainsi que par des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM).



Les accueils périscolaires

Le temps périscolaire correspond à deux accueils différents dans la journée des enfants :

- **l'accueil du matin** : les enfants sont accueillis par les équipes d'animateurs avant de rejoindre la cour d'école.
- **l'accueil du soir** : accueil par les équipes d'animateurs après la fin de la classe.

Tarifs

Les tarifs sont disponibles sur le site internet de la ville www.annecylevieux.fr

Une aide financière de la ville peut être accordée en fonction des ressources mensuelles de la famille et du nombre d'enfants à charge.

Les 4 accueils périscolaires de la ville

Accueil Périscolaire
du **Colovry** et des **Clarines** :
Tél. : 04 50 23 36 74
courriel : pericolcla@mairie-annecy-le-vieux.fr

Accueil périscolaire du **Lachat** :
Tél. : 04 50 27 83 06
courriel : perilachat@mairie-annecy-le-vieux.fr

Accueil périscolaire
des **Glaisins** et de **Sur-les-Bois** :
Tél. : 04 50 10 29 47
courriel :
periboisglaisins@mairie-annecy-le-vieux.fr

Accueil périscolaire des **Pommaries** :
Tél. : 04 50 23 93 28
courriel : peripommaries@mairie-annecy-le-vieux.fr

Horaire des accueils

Les enfants sont sous la surveillance des animateurs dans la cour ou en salle.

Le matin de 7h45 à 8h20

Le soir de 16h à 18h30

Déroulement de l'accueil du soir

En maternelle

Les enfants peuvent être récupérés dès 16h15.

- De 16h à 16h30, les enfants bénéficient d'un temps de récréation et prennent leur goûter sous l'encadrement de l'équipe d'animation.
- À partir de 16h30, des ateliers ludiques et de détente sont proposés aux enfants tout en respectant leur rythme de vie.

En élémentaire

Deux types d'accueil sont proposés par jour : « formule garderie » ou « formule activités ».

Le (la) responsable de l'accueil vous remettra une fiche de souhaits à compléter.

La fréquentation de ces accueils entraîne l'acceptation du règlement intérieur qui vous sera remis lors de l'inscription de votre enfant.

La formule garderie

Les enfants peuvent être récupérés à partir de 16h.

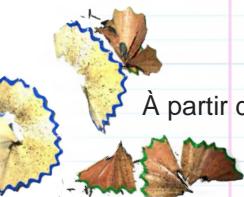
- De 16h à 16h30 : les enfants bénéficient d'un temps de récréation et prennent leur goûter.
- De 16h30 à 18h : les enfants sont sous la surveillance des animateurs dans la cour ou en salle.

La possibilité est donnée aux enfants de faire leurs devoirs en autonomie, le lundi et le jeudi.

La formule activités

Les enfants ne peuvent être récupérés qu'à partir de 18h, pour permettre le bon déroulement des activités.

- De 16h à 16h30 : les enfants bénéficient d'un temps de récréation et prennent leur goûter.
- De 16h30 à 18h : les enfants sont encadrés par des animateurs diplômés. Tous les jours, des activités sont préparées par l'équipe éducative en fonction du projet pédagogique : activités créatives, activités sportives, jeux, expression corporelle, etc.



À partir de 18h, un moment de détente est proposé à l'ensemble des enfants dans l'attente des familles.

Inscriptions pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire

Pour profiter des services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire, il est impératif qu'une inscription soit effectuée auprès des services de la ville. Dans le cas contraire, le tarif majoré sera appliqué.

La fiche de renseignements, de fréquentation et l'autorisation de prélèvement peuvent être téléchargées sur le site Internet de la ville (www.annecylevieux.fr) ou retirées à l'Hôtel de ville, à la Mairie Annexe ou à l'accueil périscolaire.

Pièces à fournir

- Fiche de renseignements
- Fiche de fréquentation
- Numéro allocataire CAF ou l'avis d'imposition à remettre pour bénéficier éventuellement d'une réduction
- Autorisation de prélèvement à remplir et RIB à remettre



Pour vos démarches, tout au long de l'année, pensez au Portail Famille sur le www.annecylevieux.fr



Les centres de loisirs

Municipaux

L'Espace loisirs

6-16 ans

Le centre de loisirs municipal propose des activités sportives, créatives, culturelles, ainsi que des camps pour les jeunes de 6 à 16 ans. Afin de respecter les rythmes de tous, les activités sont pratiquées par groupes d'âges : 6/8 ans, 9/11 ans, 12/16 ans.

Adresse :

Sports Espace Glaisins, 6 rue de la Frasse
74940 Annecy-le-Vieux

Ouverture :

- En période scolaire : le mercredi de 11h30 à 18h15
- Pendant les vacances scolaires : de 8h à 18h15 (sauf Noël et août)

Renseignements et inscriptions :

Mairie d'Annecy-le-Vieux, place Gabriel Fauré, Tél. : 04 50 23 86 00
www.annecylevieux.fr
Tarif dégressif selon quotient familial.



Le Jardin des loisirs

3-6 ans

Le centre de loisirs, situé dans les salles périscolaires maternelles de l'école du Colovry, propose des activités sportives, créatives et culturelles à destination des 3/6 ans.

Adresse :

École maternelle du Colovry
42 rue Centrale
74940 Annecy-le-Vieux

Ouverture :

- En période scolaire : le mercredi de 11h30 à 18h
- Pendant les vacances scolaires (sauf Noël et août) : de 8h à 18h

Renseignements et inscriptions :

Mairie d'Annecy-le-Vieux, place Gabriel Fauré, Tél.: 04 50 23 86 00
www.annecylevieux.fr
Tarif dégressif selon quotient familial.



Associatifs

Centre de loisirs de la MJC des Carrés

4-16 ans

Cet accueil de loisirs offre aux enfants des activités ludiques et éducatives afin de favoriser l'accès à l'éducation et à la culture. Les activités sont pratiquées par groupes d'âges : 4/6 ans, 7/9 ans, 10/12 ans et 13/16 ans.

Ouverture :

- En période scolaire : le mercredi de 7h45 à 18h15
- Pendant les vacances scolaires : de 7h45 à 18h15 (sauf une semaine à Noël)

Renseignements et inscriptions :

MJC des Carrés, avenue des Carrés
Tél. : 04 50 23 43 48 www.mjc-annecylevieux.com
Réductions tarifaires possibles.



Centre de loisirs des Clarines UFCV

3-6 ans

Cet accueil permet aux enfants de se familiariser avec les règles de la vie en collectivité à travers des jeux et de découvrir les loisirs dans une structure adaptée.

Adresse :

UFCV Clarines, École maternelle des Clarines
8 rue des Carillons, 74940 Annecy-le-Vieux
Tél. : 04 50 09 02 37

Ouverture :

- En période scolaire : le mercredi de 8h à 18h
- Pendant les vacances scolaires : de 8h à 18h (sauf août)

Renseignements et inscriptions :

UFCV, Les Cantarines, 2 rue Louis Armand, 74000 Annecy
Tél. : 04 72 10 29 60



Centre de loisirs des Puisots

3-6 ans

Cet accueil est spécialement organisé pour les jeunes enfants de 3 à 6 ans. De nombreuses activités d'éveil, sportives et créatives leur permettent de mieux appréhender la vie en collectivité et de lier des amitiés. Un transport est organisé au départ du quartier des Pommaries.

Ouverture : durant les vacances scolaires

Renseignements et inscriptions :

FOL 74, 3 avenue de la Plaine, 74000 Annecy
Tél. : 04 50 52 30 00
Tarif préférentiel pour les Ancileviens.



Centre de loisirs de St Eustache 7-12 ans

Cet accueil est organisé dans un environnement préservé, à l'écart de la ville. De nombreuses activités sont mises en place et les enfants bénéficient d'une piscine sur site. Un transport est organisé au départ des Pommaries.

Ouverture :

En juillet et août uniquement

Renseignements et inscriptions :

FOL 74, 3 avenue de la Plaine, 74000 Annecy

Tél. : 04 50 52 30 00

Tarif préférentiel pour les Ancileviens.



Centre de loisirs de Quintal 6-12 ans

Cet accueil est implanté à Quintal, dans un environnement calme et agréable. Les enfants construisent leur semaine de loisirs ensemble et peuvent proposer toutes sortes d'activités manuelles, sportives ou d'expression.

Adresse :

Accueil de loisirs de Quintal

900 route du Semnoz, Quintal

Tél. : 04 50 46 72 03

Ouverture :

- En période scolaire : le mercredi de 7h45 à 18h15

- Pendant les vacances scolaires : de 7h45 à 18h15

(sauf une semaine à Noël)

Renseignements et inscriptions :

Sou des écoles Laïques, 2 rue des Aravis, 74000 Annecy

Tél. : 04 50 27 65 09

Tarif préférentiel pour les Ancileviens.



Centre de loisirs Wednesday Club 3-8 ans

Centre de loisirs linguistique. Immersion en anglais. Des activités sportives, artistiques et de création sont proposées aux enfants tous les mercredis de l'année et certaines semaines de vacances.

Adresse :

11 avenue du Pré de Challes - Parc des Glaisins

74940 Annecy-le-Vieux

Tél. : 04 50 02 39 53

www.ecolebilingue74.fr



Les associations sportives et culturelles

Les aides financières du Centre Communal d'Action Sociale

Afin de faciliter aux jeunes l'accès aux activités de loisirs, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville propose, sur demande des familles, une aide financière calculée en fonction du quotient familial. Cette aide prend la forme d'une participation aux dépenses engagées.

Concrètement, la prise en charge maximum est :

- pour les aides sportives et culturelles : de 129 € par an et par enfant
- pour les activités musicales : de 219 € par an et par enfant

À noter également :

Pour les familles ayant 3 enfants ou plus, l'adhésion ou la cotisation aux activités sportives et culturelles, est gratuite à partir du 3^e enfant, dans la limite de 150 € par an et par enfant.

Renseignements :

Mairie d'Annecy-le-Vieux, place Gabriel Fauré – Tél.: 04 50 23 86 00

Mairie Annexe, 17 clos du Buisson, Tél.: 04 50 09 96 08

www.annecylevieux.fr



Les bibliothèques de la ville

Bibliothèque des Tilleuls

Centre Commercial des Tilleuls

Tél. : 04 50 09 85 89



Bibliothèque des Pommaries

13 A rue des Pommaries

Tél. : 04 50 23 11 16



Liste des associations de loisirs

Academy Club Taekwondo

Tél. : 06 82 80 48 41

ACER Équitation

Concours hippiques, jeux équestres,
randonnées, poney club

Tél. : 04 50 64 03 30

Aïkido Club d'Annecy-le-Vieux

Tél. : 06 64 46 19 05

Amicale laïque

Activités sportives et culturelles :
basket, tennis, danse, théâtre

Tél. : 04 50 66 13 23

Annecy-le-Vieux Judo

Tél. : 04 50 52 60 30

Annecy-le-Vieux of Course

Course à pied, trail, cross

Tél. : 06 36 93 44 98

Annecy-le-Vieux Tennis de table

Tél. : 06 76 86 01 63

ASA BASKET

Tél. : 04 50 52 74 39

Association Les Trèfles

Danse orientale adulte et éveil corporel pour les
3 ans

Tél. / Fax : 06 89 81 65 95

Association Shotokan

Karaté Kyokai

À partir de 4 ans

Tél. : 06 65 29 74 07

ATCHA

Association Tai Chi Chuan

Tél. : 04 50 77 25 66

CSAV Aviron

Tél. : 04 50 27 77 69

CSAV Handball

À partir de 6 ans

Tél. / Fax : 04 50 23 55 32

CSAV Ski compétition

À partir de 5 ans

Tél. : 04 50 57 49 71

École de karaté traditionnel

Tél. : 04 50 66 80 03

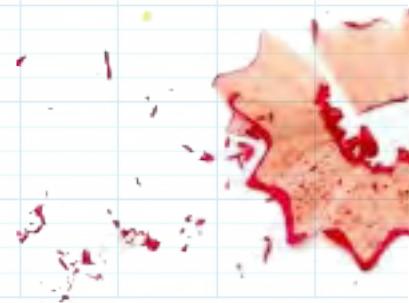
Urban Defens'

Self défense

Tél. : 06 60 70 81 28

La Salésienne gymnastique

Tél. : 04 50 23 19 19



Les Troglodytes de Novel

Tél. : 04 50 27 31 16

Mont Blanc Roller

Tél. : 06 15 33 04 73

Roc Évasion Escalade

Tél. : 04 50 23 72 73

Rugby Club d'Annecy-le-Vieux

À partir de 6 ans

Tél. : 04 50 23 73 78

Ski Club d'Annecy-le-Vieux

Tél. : 06 80 67 18 02

Ski Loisirs d'Annecy-le-Vieux

Tél. : 06 03 31 29 47

Ski nautique club d'Annecy-le-Vieux

Tél. : 04 50 23 03 07

Spiders Base Ball Club

vuillermet.benoit@gmail.com

Tennis Club d'Annecy-le-Vieux

Tél. : 04 50 66 08 16

UNCA

Union Nautique Corporative Ancilevienne

Pratique individuelle et stages de voile

Tél. : 04 50 23 46 20

USAV Pratique du football

Tél. : 04 50 27 62 87



Pour une rentrée
plus zen
pensez au

Portail Famille

Inscriptions
périscolaire
et transport
scolaire

Restauración
scolaire

Factures
dématérialisées

En un clic !



Ville d'Annecy-le-Vieux



www.annecylevieux.fr



Hôtel de ville
Place Gabriel Fauré
74940 Annecy-le-Vieux
Tél. : 04 50 23 86 00

Mairie Annexe
17 clos du Buisson
74940 Annecy-le-Vieux
Tél. : 04 50 09 96 08

